



## COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 07 mai 2021

---

<b>Membres en exercice :</b> 15	Date de la convocation: 03/05/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
<b>Présents : 13</b>	<b>Présents :</b> Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Kevin JUILLARD, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 0</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Frédéric IAMETTI
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>  <b>Absents:</b>  <b>Secrétaire de séance:</b> Valérie GRANGER

---

### DE\_2021\_018 MBA : rapport de la CLECT : GEPU

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,  
Vu l'article 52 de la loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, prolongeant de 12 mois le délai de transmission du rapport de la CLECT pour les charges transférées en 2020,  
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,  
Vu la délibération n°2020-032 du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,  
Vu le Procès-verbal de la Conférence de Maires du 16 mars 2021,  
Vu le rapport de la CLECT en date du 7 avril 2021 évaluant les charges transférées au titre de la GEPU,  
Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,  
Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le rapport de la CLECT relatif à la compétence « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à MBA, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
à Vinzelles le 07 mai 2021  
le Maire, Yves ANDREUX.





## COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 07 mai 2021

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 03/05/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
<b>Présents : 13</b>	<b>Présents :</b> Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Kevin JUILLARD, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 0</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Frédéric IAMETTI
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>  <b>Absents:</b>  <b>Secrétaire de séance:</b> Valérie GRANGER

---

### **DE\_2021\_019** Embauche de 1 ou 2 jeunes dans le cadre de l'opération "soutenir les jeunes victimes de l'isolement et de la précarité" pilotée par le Département de Saône-et-Loire

Le maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier de la Direction Générale Adjointe aux Territoires du Département de Saône-et-Loire indiquant que les élus départementaux ont approuvé de soutenir les jeunes victimes de l'isolement et de la précarité engendrée par une situation économique dégradée en leur proposant des emplois d'été et par la même occasion soutenir les investissements des collectivités.

Le Département pourra financer une partie des investissements de quelque nature que ce soit (travaux, équipements y compris achats de matériels neufs...), en contrepartie du recrutement de un à trois jeunes et/ou étudiants de 18 à 30 ans domiciliés en Saône-et-Loire pour un emploi en juillet et août 2021.

Le Département apportera une subvention d'investissement en contrepartie de l'emploi d'un jeune cet été 2021 selon les modalités suivantes :

	Montant plancher des dépenses d'investissement à justifier	Montant forfaitaire de l'aide départementale
Pour l'embauche de 1 jeune recruté, pendant 1 mois, durant la période de juillet août 2021	3 125 €	2 500 €
Pour l'embauche de 2 jeunes différents recrutés, pendant 1 mois, durant la période de juillet et août 2021	6 250 €	5 000 €
Pour l'embauche de 3 jeunes différents recrutés, pendant 1 mois, durant la période de juillet et août 2021, si au moins un jeune est reconnu comme personne en situation de handicap	9 375 €	7 500 €

Un acompte de 50% sera versé après réception du dossier complet. Le paiement du solde sera effectué sur présentation du (ou des) contrat(s) de travail des jeunes, des fiches de paies et des factures d'investissement certifiées par le comptable de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte l'embauche de 1 ou 2 jeunes dans le cadre de l'opération "soutenir les jeunes victimes de l'isolement et de la précarité",

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
à Vinzelles le 07 mai 2021  
le Maire, Yves ANDREUX.



PREFECTURE DE MAGON  
Date de réception de l'AR: 11/05/2021  
071-217105832-20210507-DE\_2021\_019-DE

République française

Département de Saône-et-Loire



## COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 07 mai 2021

---

<b>Membres en exercice :</b> 15	Date de la convocation: 03/05/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
<b>Présents : 13</b>	<b>Présents :</b> Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Kévin JUILLARD, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 0</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Frédéric IAMETTI
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Valérie GRANGER

---

### DE\_2021\_020 SYDESL : raccordement au réseau public de distribution d'électricité parcelle ZB 411 - Mme MASCARILLA

Le maire informe le conseil municipal que le SYDESL demande l'autorisation pour raccorder la parcelle ZB 411 de Mme MASCARILLA au réseau ENEDIS (demande 583095).

Il est précisé que la commune de Vinzelles ne participera pas au coût du raccordement qui reste à la charge exclusive du demandeur (Mme MASCARILLA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le SYDESL à raccorder au réseau électrique la parcelle ZB 411 de Mme MASCARILLA.

Pour extrait certifié conforme,  
à Vinzelles le 07 mai 2021  
le Maire, Yves ANDREUX.



PREFECTURE DE MACON  
Date de réception de l'AR: 11/05/2021  
071-217105832-20210507-DE\_2021\_020-DE



République française

Département de Saône-et-Loire



## COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 07 mai 2021

---

<b>Membres en exercice :</b> 15	<b>Date de la convocation:</b> 03/05/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
<b>Présents : 13</b>	<b>Présents :</b> Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Kévin JUILLARD, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 0</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Frédéric IAMETTI
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>  <b>Absents:</b>  <b>Secrétaire de séance:</b> Valérie GRANGER

---

### DE\_2021\_021 Embauche de M. MÉZIAT-BURDIN Charles

Le maire informe le conseil municipal que M. MÉZIAT-BURDIN Charles a été recruté en CDD pour une durée de 3 mois à compter du 1er mars 2021 jusqu'au 31 mai 2021, par le service des emplois temporaires du Centre de Gestion.

Suite au départ en retraite de notre agent M. PRATA José, le maire propose d'embaucher M. MÉZIAT-BURDIN Charles en tant que stagiaire titulaire pour une durée de 1 an à temps complet (35h00 hebdomadaire) à compter du 1er juin 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte la proposition du maire,

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à l'embauche de M. MÉZIAT-BURDIN.

Pour extrait certifié conforme,  
à Vinzelles le 07 mai 2021  
le Maire, Yves ANDREUX

1



PREFECTURE DE MACON  
Date de réception de FAR: 11/05/2021  
071-217105832-20210507-DE\_2021\_021-DE





## COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 07 mai 2021

<b>Membres en exercice :</b> 15	Date de la convocation: 03/05/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX.</i>
<b>Présents :</b> 13	<b>Présents :</b> Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Kévin JUILLARD, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
<b>Votants:</b> 15	
<b>Pour:</b> 0	
<b>Contre:</b> 0	<b>Représentés:</b> Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Frédéric IAMETTI
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Valérie GRANGER

### DE\_2021\_022 DM 1 : vote de crédits supplémentaires - Vinzelles

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas de crédit ouvert à l'article ci-après du budget de l'exercice 2021, il est nécessaire de voter le crédit supplémentaire et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184	Mobilier	-2000.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :  
Approuve les décisions modificatives

Pour extrait certifié conforme,  
à Vinzelles le 07 mai 2021  
le Maire, Yves ANDREUX.



